



AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 363
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 187 274 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE
DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE
DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU
QUÉBEC – TECQ 2019-2023**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Lise Lapointe greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs à l'effet :

QUE le conseil municipal a adopté, ce 6 avril 2022, le règlement numéro 363 décrétant un emprunt de 1 187 284 \$ afin de financer la subvention du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec – TECQ 2019-2023 et dont l'objet permettra la réalisation des travaux visant la réfection du réseau d'aqueduc de la rue Principale et du pavage du chemin de la Réserve et que ceux-ci ont fait l'objet d'une acceptation par le ministère dans le cadre de la programmation 2019-2023;

QUE l'adoption du règlement d'emprunt numéro 363 a été faite lors de la séance ordinaire du 6 avril 2022 qui s'est tenue à 19 h 00 au Centre Aimélacois, lieu ordinaire des séances du conseil.

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit règlement d'emprunt numéro 363 au bureau de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, aux heures d'ouverture du bureau et sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ À Saint-Aimé-des-Lacs

CE 7 avril 2022



Lise Lapointe
Directrice générale et Greffier-trésorier



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé et intitulé *Règlement no 363 décrétant un emprunt de 1 187 274 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec – TECQ 2019-2023*, en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, sur le site internet de la Municipalité entre 9 h 00 et 20 h 00 de l'après-midi, le 7 avril 2022.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Aimé-des-Lacs, ce 7 avril 2022.

Lise Lapointe
Directrice générale et Secrétaire-trésorier